Application mobile du SAIP

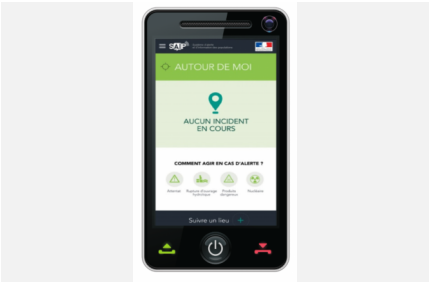

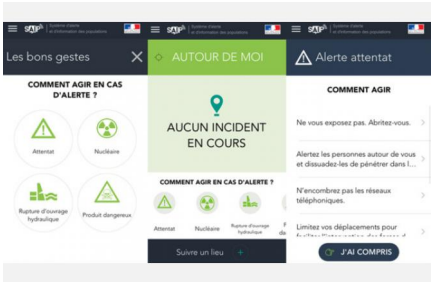

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP) déjà existant (sirènes, messages radios préformatés…) et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

Thèmes d'action

- Sensibilisation / information préventive

Risques

- Risques météorologiques
- Feux de forêt
- Mouvements de terrain et risques volcaniques
- Risques technologiques

Régions

- France métropolitaine

Organisme

Ministère de l'Intérieur – Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC)

Compétence : Prévention des risques de toute nature, information et alerte des populations, protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes

- Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

Référent du projet

BITSCHENE Matthieu

Poste : Chef de la section sensibilisation et éducation des publics

- matthieu.bitschene@interieur.gouv.fr

Auteur de la fiche

KERZAZI Karim
Poste : Chef du bureau de l'alerte, de la sensibilisation et de l'éducation des publics
- karim.kerzazi@interieur.gouv.fr

Partenaires et moyens

Technique(s) :

L'application a été développée par la société "Deveryware".

Humain(s) :

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC) en collaboration avec la délégation à l'information et à la communication du Ministère de l'Intérieur et le Service d'information du Gouvernement (SIG).

Financier(s) :

Montant non consolidé à ce jour, l'application faisant l'objet de développements en cours.
Le projet est financé par la DGSCGC.

En bref

objectif(s) :

Cette application mobile permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat. Dans les prochains mois, une mise à jour de l'application prendra en compte tous les risques majeurs naturels ou technologiques et délivrera les messages de vigilance associés.

Echéancier(s) :

Lancement sur les stores avant le début de l'Euro 2016, le 8 juin 2016.

Une nouvelle version sera disponible à l'automne 2016.

Description de l'action

À la suite des attentats survenus en France en janvier et novembre 2015, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC) en collaboration avec la délégation à l'information et à la communication du Ministère de l'Intérieur et le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations.

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP) déjà existant (sirènes, messages radios préformatés…) et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

Pour recevoir des alertes dans une zone où un risque vient d'être détecté par les autorités, l'utilisateur accepte d'être « géolocalisé ». L'application offre en retour la garantie qu'aucune remontée de position géographique ou d'identité d'information n'est opérée à partir du téléphone.

L'application permet également à l'utilisateur de recevoir des notifications d'alertes qui se déclencheraient dans une

zone autre que celle où il se trouve. Il est ainsi possible d’enregistrer sur l’application jusqu’à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes) afin d’être informé en cas d’alerte dans l’une de ces zones.

Outre ces messages d’alerte, l’application délivre également les conseils comportementaux et consignes à respecter en fonction de la nature de l’alerte et de la zone dans laquelle l’utilisateur se trouve. Dans un objectif de prévention, des informations d’ordre comportemental sont également disponibles sur l’application, hors alerte.

En cas de crise majeure, un écran de notification apparaît sur le smartphone de l’utilisateur concerné. Si l’utilisateur a choisi d’enregistrer la zone en alerte dans « mes lieux », il reçoit une simple notification. Si l’utilisateur est géolocalisé dans la zone de danger, un écran dit « de sidération » (écran d'alerte) s’impose sur le téléphone quel que soit l’affichage en cours.

L’utilisateur peut ensuite appuyer sur le bouton « Je m’informe » qui figure sur l’écran d'alerte et ainsi accéder à un écran donnant des informations et des consignes précises concernant l’état de la situation en cours ainsi que le comportement immédiat à adopter.

En bas de l’écran, l’utilisateur est invité à toucher la zone de l’écran « Comment agir » : un menu déroulant affiche l’ensemble des consignes de sécurité à suivre en fonction du type d’événement en cours.

La décision de déclenchement des alertes est prise par les préfets de département. L'alerte est un message gouvernemental digne de confiance.

L'application est disponible pour IOS et Android.

Recommandations

L’application doit rester active en arrière plan pour être opérationnelle.

Mots clés

- application (10)
- SAIP (1)
- attentat (1)
- alerte (6)

Cibles

- Tout public

Site WEB

- Site du Ministère de l'Intérieur - Présentation de l'application
- Site du Ministère de l'Intérieur - Page d'assistance de l'application
- Site du Ministère de l'Intérieur - Dossier de presse